



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2023

Jeudi 2 mars 2023 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 24 février 2023

**Présents (25) :** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-  
Alain ROGER-Belgin CETIN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa TOURNIER-  
Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Aurélie LE NAVENAN-Maurice SADZOT-  
Patrick AMADEI-Véronique VIZET-Ludovic PICHON-Taouffig DOUS-Lisa GROSSET-Ludwig  
BIANCHIN (19h26) -Renée TRACHEZ-GICQUEL-Bruno VALENTIN

Fabrice DUGERDIL- Alexandre BONNETON -Jacques SARTELET-

**Absents représentés (8) :**

- Jean-Yves DEMELUN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Romain BONNET donne pouvoir à André THIMJO
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Alain ROGER
- Claire METRAL donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Céline SICOLI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à André PASTERIS
- André PASTERIS donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL

**Absents : (/)**

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h11, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

|                     |       |  |
|---------------------|-------|--|
| (19)<br>DEL2023-048 | Objet | <b>Demandes de subvention à la CAF pour l'achat d'un four de réchauffe pour la crèche Passy P'tits</b> |
|---------------------|-------|--|

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

**Demandes de subvention à la CAF pour l'achat d'un four de réchauffe pour la crèche Passy P'tits**

Le service Petite Enfance a rédigé une demande de subvention à adresser à la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette demande concerne l'achat d'un four de réchauffe pour la crèche suivante:

1. Multi-accueil Passy P'tits à Chedde

La municipalité peut demander à la CAF des subventions dans le cadre de demande d'aide à l'investissement.

Cette subvention peut aller jusqu'à 20% du coût de l'équipement.

Cela reste des subventions qui doivent être approuvés par le Conseil d'Administration de la CAF.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **APPROUVE** la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à présenter les dossiers de subvention à la CAF et à signer les conventions qui en découlent ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter la présente délibération.



Fait à Passy, le 2 mars 2023  
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance  
Jean FONTAINE